Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010) **Heft:** 1878

Artikel: La glaciation, l'état rêvé des nationalistes conservateurs

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009851

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La glaciation, l'état rêvé des nationalistes conservateurs

Jean-Daniel Delley • 26 juillet 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14859

Blocher n'aurait-il plus confiance dans le peuple, qu'il veut lui interdire de changer d'avis sur l'adhésion à l'Union européenne?

Le stratège en chef de l'UDC est mécontent. Il croyait en avoir fini avec la question de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Et voilà que le débat semble repartir. Pour évacuer la question, il évoque dans son webcast hebdomadaire ² le lancement d'une initiative populaire qui interdirait l'adhésion à une organisation portant atteinte partielle ou totale à la souveraineté du pays.

En deux décennies, les ambitions européennes du Conseil fédéral ont connu une décrue constante. En mai 1992, le gouvernement dépose à Bruxelles une demande formelle d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion de la Suisse. Le refus populaire de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), en décembre de la même année,

refroidit les ardeurs et la demande d'adhésion est gelée. Dans le <u>rapport du Conseil</u> <u>fédéral</u> ³ sur l'Europe publié en 2006, l'adhésion à l'UE, d'objectif stratégique qu'il était jusqu'ici, devient une simple option parmi d'autres.

Mais la complexité des relations bilatérales et la pression croissante de l'Europe pour que la Suisse suive l'évolution du droit européen imposent de reconsidérer nos rapports avec l'Union. Sont évoqués un accordcadre, une idée caressée par la Suisse mais qui n'enthousiasme pas Bruxelles, une nouvelle tentative d'adhérer à l'EEE et même l'entrée au sein de l'Union.

Qu'<u>Avenir Suisse</u> ⁴, la boîte à idées des milieux économiques, se lance sans *a priori* dans le débat montre que les fronts bougent. Un mouvement que n'apprécient ni l'UDC ni son leader-stratège qui ne se sentent à l'aise que dans la glaciation. Les conservateurs nationalistes n'aiment pas le débat. Détenteurs autoproclamés de certitudes

qu'ils croient solides comme le granit de nos Alpes et d'une volonté populaire qu'ils postulent invariable, ils lui préfèrent les slogans et les imprécations. Avec ce projet d'initiative, ils croient pouvoir noyer le dossier européen en constitutionnalisant l'état présent de l'opinion, tel que reflété par le dernier sondage d'Isopublic 5.

Déjà, la Constitution fédérale soumet déjà l'adhésion à une communauté supranationale au référendum obligatoire (art. 140 6): constitutionnellement, l'adhésion à l'UE serait donc nécessairement précédée par un vote. Mais notre loi fodamentale est un texte ouvert, susceptible en tout temps d'être modifié: point de verrou qui pérenniserait une situation. Même si l'initiative Blocher était acceptée, elle n'empêcherait pas que le peuple approuve une adhésion ultérieurement en abrogeant simultanément l'interdiction qu'il aurait préalablement décidée. Encore une fois, l'UDC jette de la poudre aux yeux du peuple.

Union européenne: pour une réflexion stratégique

Lucien Erard • 23 juillet 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14796

La Suisse doit retrouver la capacité d'anticiper les problèmes et d'imaginer des solutions

En 1989, à son arrivée au Conseil fédéral, René Felber, responsable des affaires étrangères, a chargé l'administration de réfléchir aux conséquences d'une adhésion à

l'Union européenne. C'est alors que des solutions ont été envisagées pour surmonter les différences entre droits européen et suisse: